

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Pour l'amélioration des conditions de travail



La prévention des risques professionnels est essentielle pour assurer la sécurité et la santé des agents. Elle inclut l'identification des dangers, l'évaluation des risques physiques et psychosociaux, ainsi que la mise en place de mesures pour les minimiser. Elle est aussi un levier fondamental dans la recherche d'optimisation des processus humains, organisationnels et économiques, qui impacte de façon directe et indirecte toute structure.

Le CDG81 accompagne les collectivités dans cette démarche de prévention des risques professionnels.

LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION

- Réduire le nombre d'accidents de service et de maladies professionnelles
- Améliorer la qualité de vie au travail
- Se conformer aux obligations règlementaires
- Améliorer la qualité du service rendu
- Diminuer les coûts directs et indirects liés à l'absentéisme
- Améliorer la qualité de vie au travail

QUI EST CONCERNÉ ?

Sont concernées toutes les collectivités tarnaises qui souhaitent :

- améliorer les conditions de travail de leurs agents ;
- réaliser des économies sur les coûts directs et indirects ;
- se conformer à la réglementation sur la prévention des risques professionnels
- optimiser leur processus organisationnel.

L'ACCOMPAGNEMENT DU CDG81

Le CDG81 propose un accompagnement complet sous la forme d'une adhésion pluriannuelle à son service de prévention. Cette adhésion, renouvelable tous les 4 ans, permet de répondre à vos obligations réglementaires. Vous disposez également du conseil en matière de prévention des risques professionnels, notamment pour l'établissement et le suivi de vos plans d'actions obligatoires.

Le CDG81 assiste la structure dans la réalisation de son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), du plan d'action associé et des mises à jour annuelles, durant la durée de la convention.

- ▶ Réalisation, mises à jour et conservation du Document Unique
- ▶ Traçabilité des expositions
- ▶ Mise à jour du PAPRIACT (collectivités de plus de 50 agents)

Exemples d'intervention : analyse des effets sur la santé de l'activité des agents, réalisation d'études ergonomiques, conseils en ergonomie et en aménagement de poste, réalisation d'un état des risques psychosociaux avec propositions de pistes de solutions, etc.

POURQUOI FAIRE APPEL AU CDG81 ?

Le service prévention du CDG81 est composé d'une conseillère en prévention expérimentée ayant une connaissance fine du territoire et des enjeux propres aux collectivités.

Le conseiller en prévention du CDG81 s'appuie en transversalité sur l'ensemble des services du CDG pour prendre en charge les demandes dans leur globalité : médecins du travail, infirmières, psychologue, ergonomiste et référente handicap-maintien dans l'emploi, notamment.



Une question ? Contactez le CDG81 !

Service prévention des risques professionnels

05 63 60 16 42

prevention@cdg81.fr



Retrouvez toutes
nos missions et
accompagnements sur

www.cdg81.fr